

Siècle de Louis XIV : Tome troisième

Numéro d'inventaire : 2018.3.867

Auteur(s) : Voltaire

Type de document : livre

Mention d'édition : Nouvelle édition : Revue et augmentée, à laquelle on a ajouté un précis du siècle de Louis XV

Période de création : 3e quart 18e siècle

Date de création : 1769

Inscriptions :

- lieu d'édition inscrit : A Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Ouvrage relié dont la couverture est manquante.

Mesures : hauteur : 18 cm ; largeur : 11 cm

Notes : Il s'agit ici du troisième volume avec les trois derniers chapitres sur Louis XIV. Chapitre 37 : Du jansénisme (p.1-41) Chapitre 38 : Du quiétisme (p.42-63) Chapitre 39 : Disputes sur les cérémonies chinoises (p.64-78)

Suivi du précis du siècle de Louis XV en 39 chapitres. Y sont répertoriés les événements marquants de son règne. La majorité des événements relatés sont des guerres, des morts de souverains ou bien une réflexion sur les avancées sous le règne de Louis XV.

Mots-clés : Anthologies et éditions classiques

Histoire et mythologie

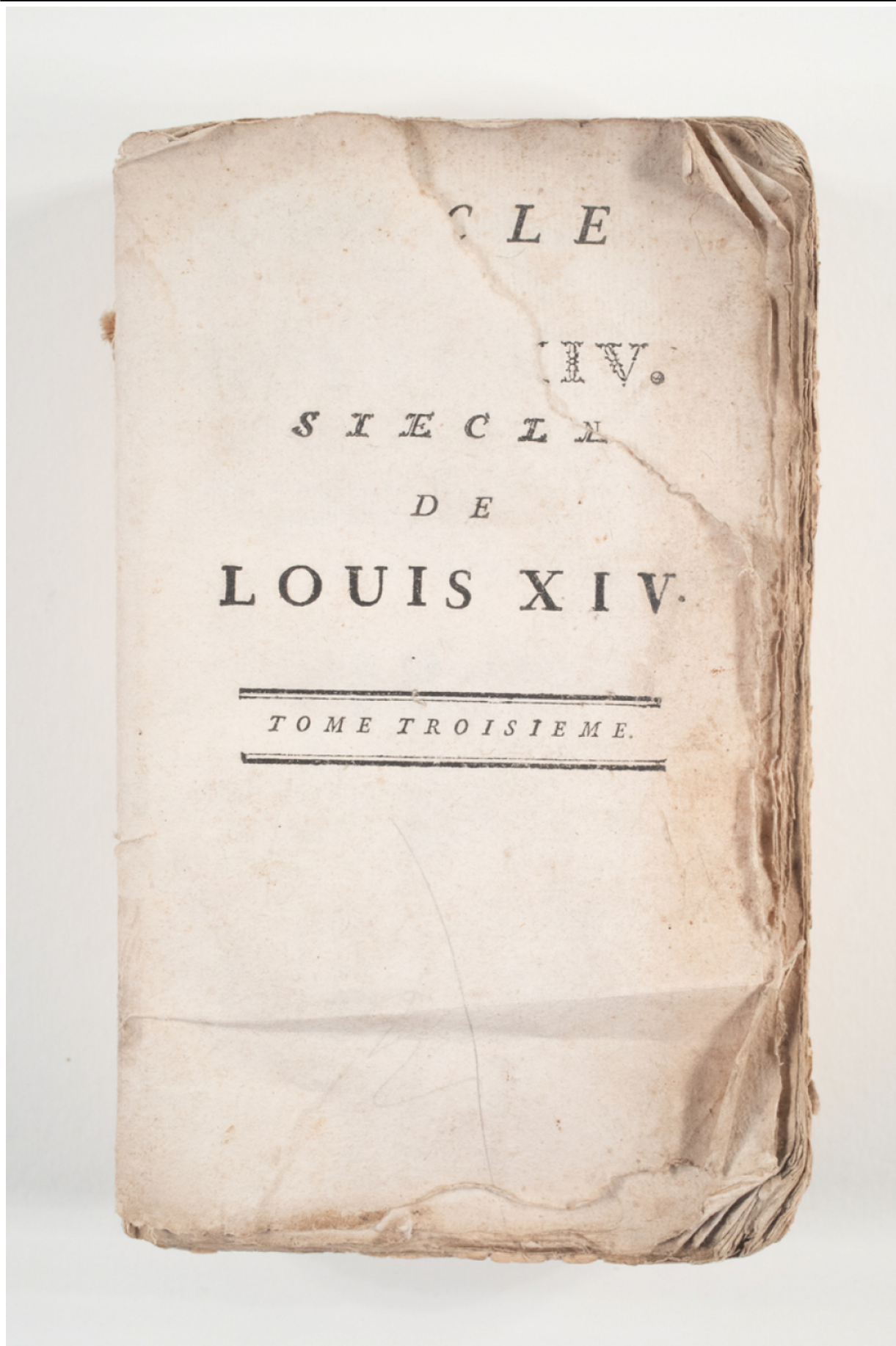
Lieu(x) de création : Amsterdam

Historique : Siècle de Louis XIV est une des œuvres historiques de Voltaire, publiée pour la première fois en 1751. Cette œuvre est une histoire chronologique de la France sous les règnes de Louis XIV et Louis XV mais également une réflexion philosophique, avec des chapitres entiers consacrés aux lettres, aux arts ou encore au jansénisme.

Autres descriptions : Langue : français

Nombre de pages : 467 p.

Table des matières : Table des chapitres



S I E C L E
D E
L O U I S X I V .

NOUVELLE ÉDITION.

Revue & augmentée , à laquelle on a ajouté un
précis du siecle de Louis XV.

T O M E T R O I S I E M E .



A A M S T E R D A M ,
A U X D É P E N S D E L A C O M P A G N I E .

M. D C C . L X I X .

120 SUCCESSION DE L'AUTRICHE.

Ca. V. s'agissait de la Hongrie & de la Bohême, royaumes long-temps électifs, que les princes autrichiens avaient rendus héréditaires; de la Suabe autrichienne, appelée Autriche antérieure; de la haute & basse Autriche conquises au XIII^e siècle; de la Stirie, de la Carinthie, de la Carniole, de la Flandre, du Burgau, des quatre villes forestières, du Brilgau, du Frioul, du Tirol, du Milanéz, du Mantouan, du duché de Parme: à l'égard de Naples & de Sicile, ces deux royaumes étaient entre les mains de *Don Carlos* fils du roi d'Espagne *Philippe V*.

Marie-Thérèse, fille aînée de *Charles VI*, se fondait sur le droit naturel qui l'appellait à l'héritage de son père, sur une pragmatique solennelle qui confirmait ce droit, & sur la garantie de presque toutes les puissances. *Charles Albert* électeur de Bavière demandait la succession en vertu d'un testament de l'empereur *Ferdinand I*, frère de *Charles-Quint*.

Auguste III, roi de Pologne, électeur de Saxe, alléguait des droits plus récents, ceux de sa femme même, fille aînée de l'empereur *Joseph*, frère aîné de *Charles VI*.

Le roi d'Espagne étendait ses prétentions sur tous les états de la maison d'Autriche, en remontant à la femme de *Philippe II*, fille de l'empereur *Maximilien II*. *Philippe V* descendait de cette princesse par les femmes. *Louis XV* aurait pu prétendre à cette succession, à d'aussi justes titres que per-

ne,

DE L'AUTRICHE. III

ne, puisqu'il descendait en droite ligne de la branche aînée masculine d'Autriche par la femme de *Louis XIII* & par celle de *Louis XIV*; mais il lui convenait plus d'être arbitre & protecteur que concurrent; car il pouvait alors décider de cette succession & de l'empire, de concert avec la moitié de l'Europe; mais s'il y eût prétendu, il aurait eu l'Europe à combattre. Cette cause de tant de têtes couronnées fut plaidée dans tout le monde chrétien, par des mémoires publics; tous les princes, tous les particuliers y prenaient intérêt; on s'attendait à une guerre universelle; mais ce qui confondit la politique humaine, c'est que l'orage commença d'un côté où personne n'avait tourné les yeux.

Un nouveau royaume s'était élevé au commencement de ce siècle: l'empereur *Léopold*, usant du droit que se font tous les jours attribué les empereurs d'Allemagne de créer des rois, avait érigé en 1701 la Prusse ducal en royaume en faveur de l'électeur de Brandebourg *Frédéric-Guillaume*. La Prusse n'était encore qu'un vaste désert; mais *Frédéric-Guillaume II*, son second roi, qui avait une politique différente de celle des princes de son temps, dépensa près de vingt-cinq millions de notre monnaie à faire défricher ces terres, à bâtir des villages, & à les peupler: il y fit venir des familles de Suabe & de Franconie; il y attira plus de seize mille émigrants de Salzbourg, leur fournissant à tous de quoi

Siecle de L. XIV. T. III.

E